

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget principal

Délibération n° 17-21-CS

Date de la convocation : 1^{er} février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
- M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
- M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
- M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
- M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
- Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
- M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
- M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
- M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
- Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
- M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
- M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
- M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
- M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
- Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
- M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
- M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
- Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
- Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
- M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
- Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
- Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
- M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
- M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le règlement budgétaire et financier,
- vu sa délibération n°15-143 du 2 décembre 2015 adoptant le budget principal primitif de l'exercice 2016,
- vu sa délibération n°16-07 du 17 mars 2016 adoptant le budget supplémentaire au budget principal de l'exercice 2016,
- vu sa délibération n°16-59 du 22 juin 2016 adoptant la décision modificative n°2 de l'exercice 2016,
- vu sa délibération n°16-89 du 12 octobre 2016 adoptant la décision modificative n°3 de l'exercice 2016,
- vu sa délibération n°16-97 du 7 décembre 2016 adoptant la décision modificative n°4 de l'exercice 2016,

décide

Article un

D'approuver le compte de gestion relatif au Budget principal de l'exercice 2016 présenté par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire.

Article deux

D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget principal de l'exercice 2016 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2016.

Article trois

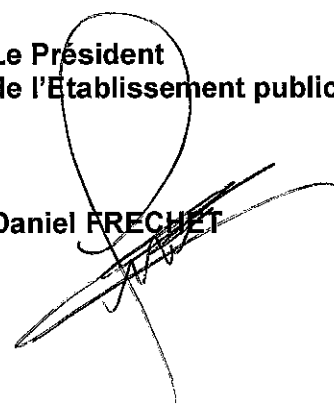
D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à exécuter les dispositions correspondantes.

Article quatre

D'arrêter le résultat global du Budget principal de l'Etablissement relatif à l'exercice 2016 à la somme de 3 575 990,26 €, réparti entre un excédent de 2 892 763,91 € à la section d'exploitation et de 683 226,35 € à la section d'investissement.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**


Daniel FRECHET



Date de transmission
à la préfecture : **23 MARS 2017**

Date d'affichage : **24 MARS 2017**

Certifié exécutoire :



**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**

**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE**

23 MAR. 2017

S. G. A. R.

N° 0198